



Retiré garant cause perte d'emploi

Par **Alisonthi**, le **18/02/2017** à **23:25**

Bonsoir,

Je me suis portée garante pour l'appartement de mon père.

Ils ont un bail de 3 ans. Mais dans 2 mois je perd mon travail donc de ce fait j'aimerais ne plus être garante. Donc je ne remplis plus les conditions d'un garant.

Est-ce une raison valable?

Et ais-je de se faite tout les droits pour ne plus l'être?

Merci par avance de votre réponse.

Par **morobar**, le **19/02/2017** à **08:01**

Bonjour,

[citation]Et ais-je de se faite tout les droits pour ne plus l'être?

[/citation]

Il n'existe aucun moyen de renier une caution.

Cela serait trop facile de se porter caution pour entrer en possession d'un bien ou user d'un service, puis de déclarer renoncer à la garantie le lendemain.

Par contre il peut être soutenu que la caution n'était manifestement pas en mesure de se porter garante.